

XI^{me} Conférence annuelle de l'International Folk Music Council

CARTE DE CONGRESSISTE

Cette carte certifie que M^{me} Solou MICHAELIDES
demeurant à Salonique, rue (grèce) n^o,
prend part au Congrès organisé à Liège du 28 juillet au 2 août 1958.
Elle permet d'obtenir un billet aller et retour de
à Liège établi avec 25 % de réduction sur le prix de deux billets simples à taxe
normale dans la relation envisagée.

LE PRESIDENT,

N. B. Cette carte, pour être valable, doit porter
l'empreinte du timbre sec de la S. N. C. B.


(signature ou griffe)

XI^{me} Conférence annuelle de l'International Folk Music Council

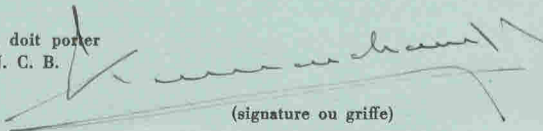
CARTE DE CONGRESSISTE

Cette carte certifie que M. *Dr. Solon* **MICHAELIDES**
demeurant à *Salonique*, rue _____ n° _____,
prend part au Congrès organisé à Liège du 28 juillet au 2 août 1958.

Elle permet d'obtenir un billet aller et retour de _____
à Liège établi avec 25 % de réduction sur le prix de deux billets simples à taxe
normale dans la relation envisagée.

LE PRESIDENT,

N. B. Cette carte, pour être valable, doit porter
l'empreinte du timbre sec de la S. N. C. B.



(signature ou griffe)